

Réf: Dossier N° 024271

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « KING SOLOBA METAL CONSTRUCTION » en
abrégé « K.S.M.C »

Siège social Abidjan, Abobo, MAIRIE, 1701, 147

Aux termes de la DNSV et des Statuts AUTHENTIQUES en date du 02/07/2021 reçus par Me KANGAH MIREILLE ALPHONSINE , NOTAIRE, et enregistrés au CEPICI le 08/07/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KING SOLOBA METAL
CONSTRUCTION » en abrégé « K.S.M.C »

Objet: La vente de fer à béton ; La vente de matériels de construction ; L'Import-export de matériels de construction ; La location de matériels de construction ; Le commerce en général ; Pour l'accomplissement des activités susvisées, la société pourra s'associer à d'autres personnes morales, comme de nouvelles sociétés ou groupement de sociétés. Elle pourra acquérir des participations dans des sociétés nationales ou étrangères ayant le même objet social ou un objet différent du sien.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Abobo, MAIRIE, 1701, 147

Dirigeant(s) : M SIDIBE ZOUMANA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-03593 du 19/08/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°19938/GTCA/RC/2021 du 19/08/2021

